



AGENCE DES PARTICIPATIONS DE L'ÉTAT
MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 5 novembre 2015

L'Agence des Participations de l'Etat annonce que l'Etat percevra l'acompte sur dividende 2015 d'EDF en actions

Le Conseil d'administration d'EDF du 4 novembre 2015 a décidé de verser un acompte sur dividende 2015 de 0,57 € par action, et de proposer aux actionnaires le versement de cet acompte en numéraire ou en actions. Les actions nouvelles seront émises à un prix égal à 90 % de la moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de bourse ayant précédé le 4 novembre 2015, jour de la décision de mise en distribution de cet acompte sur dividende, diminuée du montant de l'acompte.

L'Etat, à travers l'Agence des participations de l'Etat, actionnaire majoritaire d'EDF à 84,4%, s'engage à exercer son option pour le versement en actions de l'acompte sur dividende 2015.

Contact presse Agence des participations de l'État :

Charlotte NEUVY : 01 44 87 70 42 - charlotte.neuvy@ape.finances.gouv.fr